

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00335 Numéro SIREN : 409 192 580 Nom ou dénomination : 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 2580

le 23 MAI 2022
D 2022/2580

56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 78 400 euros
Siège social : allée Bernard Palissy ZAC de Kerniol
56000 VANNES
409 192 580 RCS Vannes

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2022

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021 SOUMISE
ET ADOPTÉE**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 213.059,08 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 213.059,08 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit 72.919,08 euros

Dividendes :

Dividendes, soit 140.140,00 euros

TOTAL 213.059,08 euros 213.059,08 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 143 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue des présentes.

Il est rappelé que toute distribution de dividendes réalisée au profit d'associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France donne lieu au prélèvement à la source :

- des contributions sociales au taux de 17,2%.
- et d'un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu de 12,8 % sans abattement de 40%.

Les contribuables peuvent opter pour la soumission au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option doit être exercée lors du dépôt de la déclaration et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration. Cette option est globale et vaut pour tous les revenus de capitaux mobiliers et plus-values des particuliers.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30/09/2020	165.002,60 €			
30/09/2019	-/-	-/-	-/-	
30/09/2018	80 007,20 €	-/-	-/-	

Pour copie certifiée conforme

Le Président

La Société DUO FINANCES

POUR COPIE
Certifiée Conforme



Désignation de l'entreprise		SAS 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Allée Bernard Palissy 56000 VANNES		Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes		Durée de l'exercice précédent*	
Numéro SIRET*		4 0 9 1 9 2 5 8 0 0 0 0 2 8		Le 23 MAI 2022		Néant ☐ *	
		D 2022 / 2580		Exercice N clos le,		30/09/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	710	AG	710	
		Fonds commercial (1)	AH	37 152	AI		37 152
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	27 119	AS	23 414	3 705
		Autres immobilisations corporelles	AT	213 492	AU	192 480	21 011
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 564	CV		2 564
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	600	BE		600
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	47 735	BI		47 735
	TOTAL (II)		BJ	329 375	BK	216 604	112 770
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	179 595	BM		179 595
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	266 565	BU		266 565
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	739 570	BY	7 665	731 904
		Autres créances (3)	BZ	476 723	CA		476 723
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	905 671	CG		905 671	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 032	CI		3 032	
	TOTAL (III)	CJ	2 571 158	CK	7 665	2 563 492	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 900 533	IA	224 270	2 676 262	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	9 169	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 78 400)		DA	78 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	193 630	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	7 840	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	649 806	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	213 059	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 142 735	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	400 260	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	500	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	749 057	
	Dettes fiscales et sociales		DY	238 083	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	262	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	145 362	
TOTAL (IV)		EC	1 533 526		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 676 262		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 174 650
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	260	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	3 468 910	FB		FC	3 468 910	
	Production vendue	biens *	FD	543 357	FE		FF	543 357	
		services *	FG	1 010 689	FH		FI	1 010 689	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 022 957	FK		FL	5 022 957	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	100 847	
	Autres produits (1) (11)						FQ	23	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 123 829	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 211 960	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(29 596)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	615 638	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	14 006	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 139 056	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	30 769	
	Salaires et traitements*						FY	573 805	
	Charges sociales (10)						FZ	215 602	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	13 292
			- dotations aux provisions*					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	56 541	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 841 077		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	282 751		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11 774	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	11 774	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 777	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	4 777	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 997		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	289 748		

Désignation de l'entreprise SAS 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES			Néant ☐ *															
			Exercice N															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 001														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB															
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC															
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 001														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 216														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF															
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG															
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 216														
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(214)														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ															
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	76 475														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	5 137 605														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 924 546														
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	213 059														
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO														
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY														
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG														
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 875													
			- Crédit-bail immobilier	HQ														
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH														
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ														
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK														
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX														
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC														
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD														
	(9)	Dont transferts de charges		A1	44 325													
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2														
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5																
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3														
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4														
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9														
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8														
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td>Pénalités, amendes fiscales et pénales</td> <td>1 086</td> </tr> <tr> <td>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</td> <td>1 130</td> </tr> <tr> <td>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</td> <td>2 001</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 086	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 130	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 001			
Exercice N																		
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 086																	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 130																	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 001																	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
	Exercice N																	
	Charges antérieures	Produits antérieurs																

Annexe

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Utilisation de l'affacturage :

- Retenues de garanties :	35 000€
- Compte courant factor :	26 793€

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 2 676 262 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 213 059 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

* Installations techniques : 6 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans

* Matériel de transport : 1 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 6 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 78 400 euros
Siège social : allée Bernard Palissy
ZAC de Kerniol
56000 VANNES
409 192 580 RCS Vannes

Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
19 rue des Tribunaux
C.S. 62505

56019 VANNES cédex

VANNES, Le 4/04/2022

Objet : Dépôt des comptes annuels - Société 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, **aux fins de dépôt des comptes annuels**, de la société référencée ci-dessus, les documents suivants

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire de 45,34 euros.

Dans l'attente de votre récépissé de dépôt accompagné de l'état des frais correspondant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Société DUO FINANCES, Président

